

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

JEUDI 29 AOÛT 2019

Étaient présents : M. SCHIBER JM. - Mme HAAZ ML. - M. TARY C. - M. JAVAUX JM. - M. SAUVAGE B. - M. CLEMENCELLE C. - Mme DEVOILLE R. - Mme LAMAY L.

Absents excusés : Mr VALLI P. (pouvoir à ML. HAAZ) - Mme PORTA L. (pouvoir à C. CLEMENCELLE) - M. CREUSOT JP. (pouvoir à L. LAMAY) - Mme FIEUTELOT C. (pouvoir à B. SAUVAGE) - Mme FOLLEY B. (pouvoir à JM. JAVAUX) - Mr PERNOT M.

Secrétaire de séance : Mme Lucie LAMAY

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

I Communication

En premier lieu, Le maire fait état des travaux en cours de réalisation sur la commune :

- Extension et rénovation du périscolaire,
- Réseau d'assainissement
- Mur anti-bruit le long de la RN 19

Il informe ensuite son conseil de l'arrivée de Mme Marchiset, nouvelle directrice à l'école élémentaire, en remplacement de Mme Pégeot et du départ en retraite de Jean-Michel HAAZ au 1^{er} novembre 2019.

II Budget communal 2019 – Réalisation d'un prêt

Pour financer les investissements 2019 et ceux à venir, il est opportun de recourir à un emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différents établissements bancaires contactés, décide de contracter un emprunt de 250 000 € auprès du crédit agricole de Franche-Comté.

Vote : 13 pour

III SIED 70 – Enfouissement des réseaux secs Avenue de l'Ancienne Mairie

Le maire expose qu'il y a lieu de réaliser la 1^{ère} tranche des travaux d'enfouissement du réseau d'électricité avenue de l'Ancienne Mairie, relevant de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70).

Il précise que ces travaux sont à coordonner avec ceux d'installation de l'éclairage public et de communications électroniques, compétences optionnelles du SIED 70 et de lui mandater la maîtrise d'ouvrage.

La 1^{ère} tranche de travaux concernera l'enfouissement intégral des lignes aériennes situées entre l'entrée de la commune côté Vesoul jusqu'à proximité de la statue « Tanari » ainsi que le remplacement des branchements aériens surplombant l'avenue de l'Ancienne Mairie entre cette statue et la placette de la rue des Vignes. Le maire précise également qu'une seconde tranche de travaux est envisagée pour permettre la dépose de l'intégralité des réseaux aériens.

Le conseil municipal approuve le programme des travaux qui lui est présenté.

Vote : 13 pour

IV Micro-crèche « Les Petits Sabots » - réévaluation du taux de participation des familles

Le Barème national des participations familiales prévoit une augmentation du taux de participation des familles de 0,8 % au 1^{er} septembre 2019 et au 1^{er} janvier de chaque année jusqu'en 2022, ce qui représente une augmentation annuelle de l'ordre d'un centime d'euros par heure.

L'augmentation de ce taux qui n'a pas évolué depuis 2002 vise à valoriser l'amélioration du service et d'adapter la participation financière des familles en réévaluant la tarification pour les plus aisées.

L'application du barème national conditionne le versement de la prestation de service par la CAF et doit donc être appliqué.

Le Conseil Municipal adopte le barème national nouvellement en vigueur.

Vote : 13 pour

V Affouage 2019-2020

Le produit des coupes des parcelles 13-16-22 et 48 de la forêt communale à l'affouage est fixé à 65 € le lot. La date limite des inscriptions est arrêtée au 18 octobre 2019.

Vote : 13 pour

VI Personnel communal – régime d'indemnisation des frais de déplacement

Conformément à la réglementation, les frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents et élus territoriaux sont à la charge des employeurs locaux.

Une prise en charge s'impose dès lors que l'agent ou l' élu est en mission ou en stage, c'est-à-dire dès lors qu'il est muni d'un ordre de mission et se déplace pour l'exécution du service hors de sa résidence administrative ou familiale.

L'agent ou l' élu peut prétendre à la prise en charge de ses frais de transport aller et retour, ainsi que de ses frais de repas et d'hébergement dans la limite du plafond réglementaire prévus par les textes, sur présentation de justificatifs prouvant la dépense engagée.

Le conseil municipal approuve les dispositions relatives aux frais de déplacement des agents et des élus de la collectivité.

Vote : 13 pour

VII Natura 2000 – Proposition de fusion des sites Natura 2000

Dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs des sites Natura 2000 du réseau de cavités à chauves-souris en Franche-Comté, il a été proposé de rattacher certaines cavités à des sites Natura 2000 déjà en cours d'animation.

Le comité de pilotage du site Natura 2000 « Pelouses de la région vésulienne et vallée de la Colombine » a acté le 21 mars 2018 le principe de fusion d'une cavité du site « Réseau de cavités à Rhinolophes de la région de Vesoul » (grotte-mine des Equevillons à Montcey) localisée dans son périmètre d'animation.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de cette fusion.

Vote : 13 pour

VIII Dissolution de Centre Communal d'Action Sociale

L'article 79 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 donne la possibilité aux communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre leur centre communal d'action sociale (CCAS).

En raison de sa faible activité, le maire propose d'envisager sa dissolution et de transférer la compétence sociale à la commune.

Les membres du conseil acceptent cette proposition sous réserve que les biens fonciers du CCAS soient transférés par un acte administratif.

La séance est levée à 21 h 41.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 3 septembre 2019.

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER.

